

Autorisation de prise de vue et de diffusion de l'image d'un mineur

Je soussigné(e), _____

Demeurant au _____

Agissant en qualité de représentant.e légal.e du ou des jeunes :

Nom et prénom : _____

Nom et prénom : _____

Nom et prénom : _____

Autorise (cochez la ou les cases utiles) :

La prise d'une ou plusieurs photographie(s) ou des enregistrements (captation, fixation, enregistrement, numérisation) le (les) représentant.

La diffusion et la publication d'une ou plusieurs photographie(s) ou des enregistrements le (les) représentant dans le(s) cadre(s) strictement énoncé(s) ci-après : site internet / plaquette de communication et autres publications de la Ligue de l'enseignement du Loiret , présentations lors des réunions familles, publications et sites internet de la Communauté de Communes et des communes accueillant les activités .

Toute personne ayant un droit exclusif sur son image et l'utilisation qui en est faite, à défaut d'accord de votre part dans le cadre de la présent autorisation, son (leur) image ne pourra faire l'objet d'une quelconque fixation, utilisation, diffusion ou commercialisation.

Date

Signature



Dossier d'inscription Cultur'ados 2024-2025

***Lieu de vie et de partage entre adolescents
encadré par des professionnels de l'animation.
Le club est ouvert tout au long de l'année.***

RESPONSABLE LÉGAL

Je soussigné(e), _____

Demeurant au _____

Numéro(s) de téléphone :

Mail :

Désire inscrire mon fils ma fille

Signature

Date

Pour inscrire votre ou vos enfant(s), merci de nous retourner :

- ce dossier entièrement complété (autorisations de prise de vue et de diffusion et de rentrer seul.e incluses)
- la fiche sanitaire de liaison
- les 15 € d'adhésion, payables par chèque* ou en espèces

Le dossier peut être renvoyé par mail à evsitinerant@laligue45.fr ou être déposé à notre local au 1 rue de Bicêtre à Bonny-sur-Loire.

Pour toute information, joindre la direction au 07 57 40 10 28.

*Paiement à l'ordre de : La Ligue de l'enseignement du Loiret.

Autorisation parentale pour venir récupérer un enfant

Je soussigné(e), _____

responsable légal(e) de l'enfant _____

autorise la/les personne(s) indiquée(s) ci-dessous à venir le/la récupérer.

Personne 1 : _____

Personne 2 : _____

Signature

Date

Autorisation pour laisser son enfant rentrer seul

Je soussigné(e), _____

Demeurant au _____

Autorise mon/mes enfant(s) à quitter l'accueil après l'activité (à partir de 16h) : Oui Non

Date

Signature

Communication

Souhaitez-vous recevoir notre newsletter mensuelle par mail ? Oui Non

Acceptez-vous que nous communiquions directement avec votre enfant si celui-ci nous confie son n° de téléphone ? Oui Non



FICHE SANITAIRE DE LIAISON ANNEE 20 / 20	1-ENFANT
	Nom : _____ Prénom : _____
	Date de naissance : _____ Garçon <input type="checkbox"/> Fille <input type="checkbox"/>

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles concernant votre enfant ; elle évite de vous démunir de son carnet de santé. Merci de nous indiquer tout changement le plus rapidement possible.

2-VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant)

VACCINS OBLIGATOIRES	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diptérie		Hépatite B	
Tétanos		Rubéole Oreillons Rougeole	
Poliomyélite		Coqueluche	
Ou DT polio		BCG	
Ou Tétracoq		Autres (préciser)	

Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires, joindre un certificat médical de contre-indication.

Attention: le vaccin anti-tétanique ne présente aucune contre-indication.

3-RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

3.1. L'enfant suit-il un traitement médical ? oui non

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine, marquées au nom de l'enfant, avec la notice).

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

3.2. L'enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes ?

RUBEOLE	VARICELLE	ANGINE	OREILLONS	SCARLATINE
oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>				
COQUELUCHE	OTITE	ROUGEOLE	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÛ	
oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>				

3.3. Allergies

Asthme oui non **Alimentaires** oui non **Médicamenteuses** oui non

La/lesquelles, précisez :

Autres, précisez :

3.4. Régime alimentaire

En cas de régime alimentaire particulier, merci de préciser :

3.5. Problèmes de santé

Indiquez ci-après les difficultés de santé (maladie, accident, comportement particulier, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation), en précisant les dates et les précautions à prendre.

4. AUTRES ELEMENTS UTILES

4.1. Equipement de votre enfant

Votre enfant porte-t-il des lunettes, des lentilles, des prothèses auditives, des prothèses dentaires, ... ?

4.2. Baignade

Votre enfant : sait nager se débrouille ne sait pas nager

4.3. Observations diverses

5. RESPONSABLES DE L'ENFANT

	NOM	PRENOM	ADRESSE	Téléphone 1	Téléphone 2
Responsable 1					
Responsable 2					

Je soussigné(e), _____ responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le/la responsable de la structure à prendre, le cas échéant, toutes les mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de mon enfant. J'autorise également, si nécessaire, le/la responsable à faire sortir mon enfant de l'hôpital après une hospitalisation.

Médecin traitant :

Nom : _____ Tél. : _____

N° de sécurité sociale de l'enfant : _____

Date :

Signature :

Cultur'ados en quelques mots

Lieu de vie et de partage dédié aux adolescents, il est mis en place par les animateurs de Bee'Mobile (espace de vie sociale itinérant du Berry Loire Puisaye). Le club est ouvert tout au long de l'année :

- tous les mercredis après-midi et 2 samedis par mois de 14h à 18h, en dehors des vacances scolaires ;
- la moitié des vacances scolaires (1 semaine pendant les petites vacances et tout le mois de juillet) de 10h à 12h et de 14h à 18h, avec accueil sur le temps du midi.

Nous disposons d'un local à l'année à Bonny-sur-Loire, 1 rue de Bicêtre, et nous nous déplaçons également 1 fois par mois dans les communes suivantes : Ouzouer-sur-Trézée, Châtillon-sur-Loire et Cernoy-en-Berry.

Nos actions reposent sur les principes de l'éducation populaire et visent à rendre le jeune acteur de ses loisirs et vacances en lui proposant des moments participatifs d'animation s'inscrivant dans une démarche partenariale de territoire et l'ouvrant à divers domaines (culture, arts, sport, numérique, science, ...).

Nos actions se font en itinérance au sein des différentes communes du Berry Loire Puisaye. Afin de faciliter la participation des jeunes, un système de ramassage via minibus est proposé. Pour en bénéficier une demande au plus tard 24h au préalable par sms est obligatoire.

**Pour en savoir plus sur nos actions,
vous pouvez nous suivre sur les réseaux**

Facebook : EVS Itinérant - Berry Loire Puisaye

Instagram : evsligue45

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE CULTUR'ADOS

ARTICLE 1 Préambule

Bee'Mobile est un espace de vie sociale itinérant géré par la Ligue de l'enseignement du Loiret et financé conjointement par la CAF du Loiret, la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye et la MSA Beauce Cœur de Loire.

Au sein de Bee'Mobile le club ados : Cultur'ados est proposé aux jeunes de 11 à 17 ans résidents du territoire. Ce lieu vise à valoriser la parole, les idées et les savoir-faire des jeunes, en les rendant acteurs de leurs loisirs et vacances. Il est animé par une équipe de professionnels, selon les principes de l'éducation populaire. Des activités de loisirs (culturelles, artistiques, sportives et ludiques), des sorties et des projets autour de la citoyenneté sont proposés tout au long de l'année. Ces animations ont lieu en itinérance au sein des différentes communes du Berry Loire Puisaye.

Le présent règlement a pour objectif de définir les modalités d'inscription et d'organisation de l'accueil. Il doit être lu et accepté par la famille et le jeune au moment de l'inscription. Il reste consultable à tout moment au club ados.

ARTICLE 2

Conditions d'accès et fonctionnement

Cultur'ados dispose d'un local fixe situé au 1 rue de Bicêtre à Bonny-sur-Loire.

Régulièrement au cours de l'année des animations sont proposées dans d'autres villes du territoire :

- Châtillon-sur-Loire, 31 rue Martial Vuidet
- Cernoy-en-Berry, 2 rue Concessault
- Ouzouer-sur-Trézée, rue du Stade

D'autres lieux d'accueil pourront être proposés au cours de l'année.

L'indication du lieu de l'activité sera clairement indiqué sur le planning, charge au responsable du jeune de faire attention à l'information avant toute inscription.

1. Public éligible

Cultur'ados est ouvert à l'ensemble des jeunes âgés de 11 à 17 ans résidents sur le territoire du Berry Loire Puisaye.

Exception pendant les vacances scolaires d'été : les enfants de 10 ans, dont l'anniversaire des 11 ans interviendrait entre juillet et

décembre de l'année en cours pourront être accueillis à Cultur'ados.

2. Modalités d'inscription

L'accès à Cultur'ados et aux activités qui sont proposées est soumis à une inscription préalable auprès de l'équipe comprenant :

- un dossier d'inscription
- une autorisation de prise de vue et de diffusion
- une autorisation pour rentrer seul.e
- une fiche sanitaire de liaison
- le paiement de l'adhésion payable en chèque ou en espèce.

3. L'accueil des jeunes

Les activités de loisirs sont proposées tout au long de l'année selon les modalités suivantes :

Période scolaire	Vacances scolaires
<ul style="list-style-type: none"> • Tous les mercredis de 14h à 16h • Deux samedis par mois de 14h à 16h 	<ul style="list-style-type: none"> • Une semaine sur deux pendant les petites vacances • Tout le mois de juillet <p>De 10h à 12h et de 14h à 18h, hors veillée et sortie. Accueil possible sur le temps de la pause déjeuner.</p>

Sauf changement dûment indiqué sur le planning ou tout autre élément de communication de Bee'Mobile, les activités Cultur'ados auront lieu :

- Tous les 1ers mercredis de chaque mois à Châtillon-sur-Loire
- Un samedi par mois à Ouzouer-sur-Trézée
- Tous les autres mercredis et samedis à Bonny-sur-Loire

L'accueil libre, c'est-à-dire que le jeune peut venir et repartir dès qu'il le souhaite, est proposé à partir de 16h à partir du moment où le ou la responsable légal.e a rempli l'autorisation pour laisser son enfant rentrer seul à la maison après l'atelier. Dès lors, en dehors de l'enceinte des locaux, le jeune n'est plus soumis à la responsabilité de l'encadrement.

4. Mobilité

Nos actions se faisant en itinérance au sein des différentes communes du Berry Loire Puisaye, un système de ramassage et de dépose via minibus est proposé, afin de faciliter la participation des jeunes. **Pour en bénéficier une demande au plus tard 24h au préalable par sms est obligatoire.**

Le jeune pourra rentrer seul.e à la fin de l'activité, uniquement si les parents ont fourni une autorisation au préalable. Dans le cas contraire un parent doit venir le chercher. Si une personne tierce vient le chercher, une autorisation écrite des parents sera demandée, ainsi qu'un justificatif d'identité.

ARTICLE 3

Tarification et modalités de paiement

1. Tarification

L'inscription à Cultur'ados est fixée à 15€ par enfant pour une année scolaire.

Des frais supplémentaires peuvent être demandés pour certaines sorties ou activités.

2. Modalités de paiement

L'adhésion : le règlement est dû après la 1^{re} venue du jeune.

Le paiement des sorties : le versement est dû avant la sortie.

Les différents règlements pourront se faire soit par chèque à l'ordre de La Ligue de l'enseignement du Loiret, soit en espèce.

3. Modalité en cas d'annulation ou d'absence

Chaque réservation à une activité loisirs sera facturée sauf si elle a fait l'objet d'une annulation par Cultur'ados.

En cas d'absence du jeune l'activité ne sera remboursée que si un délai de prévenance de 48h minimum est respecté ou sur présentation d'un justificatif type certificat médical.

ARTICLE 4

Assurance et responsabilité

Lors de sa venue sur les temps d'accueil de Cultur'ados, le jeune est sous la responsabilité de l'équipe d'animation. Pour pouvoir quitter l'activité, les encadrant.e.s devront être explicitement prévenus par les parents par un mot manuscrit, un sms ou un échange/message vocal. En dehors de ce cadre et en dehors des horaires d'accueil, les titulaires de l'autorité parentale sont responsables si un accident survenait à leur enfant.

La Ligue de l'enseignement du Loiret est assurée au titre de sa responsabilité civile pour les accidents pouvant survenir durant le temps où les jeunes sont pris en charge par l'activité.

Les parents doivent vérifier que leur assurance individuelle ou l'assurance scolaire couvre également leur responsabilité civile pour les accidents que pourrait provoquer leur enfant pendant les activités, ainsi que les accidents dont leur enfant pourrait être

victime sans que la responsabilité de la Ligue de l'enseignement du Loiret soit engagée.

Afin d'éviter toute perte ou détérioration, il est interdit d'apporter des objets de valeur. À ce titre, la Ligue de l'enseignement du Loiret n'assure pas la garde des objets de valeur et de sommes d'argent. Elle ne pourra être tenue responsable en cas de perte, de vol ou de détérioration.

ARTICLE 5

Les règles de vie à respecter

Tout jeune participant aux activités et animations de Cultur'ados s'engage à respecter les règles de vie suivantes :

- **Respect des autres** : aucune violence physique ou verbale ne sera tolérée.
- **Respect du matériel** : Le mobilier ne devra pas être endommagé, le matériel utilisé devra être rangé après toute activité. Toute détérioration volontaire fera l'objet d'un remboursement ou d'un remplacement par son auteur.
- **Respect des consignes de sécurité** : il est interdit de fumer dans les locaux et pendant les activités, d'introduire de l'alcool, toute substance illicite ou d'avoir sur soi ou dans son sac tout objet dangereux.

Tout manquement à ces règles peut faire l'objet d'une exclusion temporaire ou permanente des activités proposées par Cultur'ados. Ces sanctions sont prononcées sur avis de l'équipe de direction et notifiées aux parents, par lettre recommandée.

ARTICLE 6

Acceptation du règlement

L'inscription aux activités et animations de Cultur'ados proposées par La Ligue de l'enseignement du Loiret implique la pleine et entière acceptation de la famille et du jeune lors de l'inscription.

Le responsable légal du jeune et le jeune doivent pour cela apposer leur signature précédée de la mention « Lu et approuvé ».

Fait à _____, le _____

Signature du responsable légal

Signature du jeune